

# Maintien et actualisation des compétences

## Acteur Prévention Secours

### Secteur de l'aide et du soin à domicile

#### Mac APS ASD

#### Public visé

**Tous les salariés** du secteur de l'aide et du soin à domicile ayant suivi une formation APS ASD.

#### Effectif

**10 participants** maximum.

#### Durée de la formation

Formation d'une durée de **7 heures**.

#### Évaluation

**La validation des deux domaines de compétences Prévention et Secours**, entraîne la reconduction du certificat prévention secours pour 24 mois à compter de la date de validation.

#### Maintien et actualisation des compétences

**Tous les 2 ans**. La prolongation de validité de ce certificat est conditionnée par le suivi d'un stage de maintien et actualisation des compétences d'une durée d'une journée.

Articles L4121-1 et L4121-2 du Code du Travail :

«L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.» «L'employeur met en oeuvre les mesures prévues à l'article L. 4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention».

### Objectif

La formation a pour finalité de maintenir les compétences du salarié afin qu'il puisse poursuivre sa mission d'aide à domicile en sécurité.

### Méthode pédagogique

- Interactive et démonstrative
- Apports d'informations d'actualisation
- Échange de pratiques
- Techniques pédagogiques impliquant les participants
- Mise en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié
- L'évolution des techniques de manutentions des personnes à mobilité réduite

### Matériel

- Mannequin de démonstration
- Colonne vertébrale

### Matériel

- Référentiels INRS

### Programme

- Retours d'expérience en prévention et secours
- Échanges de pratiques
- Actualisation des connaissances
- Évaluation des compétences